

Demande d'enregistrement ou de renouvellement

Veillez remplir en entier cette demande d'enregistrement d'un service de recherche en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les animaux destinés à la recherche*. Le directeur nommé en vertu de la *Loi sur les animaux destinés à la recherche* décidera de toutes les demandes d'enregistrement présentées conformément aux exigences de cette loi. Un enregistrement expire le 31 décembre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. Les enregistrements doivent être renouvelés chaque année.

Droits exigés

Les droits s'élèvent à 200 \$ pour un service de recherche – aux fins de l'enregistrement et du paiement des droits, un service de recherche est défini comme une ou plusieurs installations exploitées par le même organisme et ayant le même code postal.

Les droits s'élèvent à 100 \$ pour chaque service de recherche **supplémentaire** – aux fins de l'enregistrement et du paiement des droits, un service de recherche supplémentaire est défini comme toute installation s'ajoutant à celle(s) exploitée(s) par un organisme, mais ayant un code postal différent.

Les champs accompagnés d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Un dossier de demande dûment rempli contient :

- Un formulaire de demande dûment rempli;
- Une liste des membres actuels du ou des comité(s) des soins aux animaux de votre organisme;
- Une liste de tous les services de recherche
- Le paiement des droits

Type d'enregistrement *

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Nouveau | N° de certificat (requis pour un renouvellement) |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement | |

Section 1. Renseignements sur le service de recherche

Explication des termes

Service de recherche : Locaux où s'effectuent des travaux de recherche sur des animaux ou étant affectés au rassemblement ou à la garde d'animaux destinés aux travaux d'un service de recherche, à l'exception des fermes où sont gardées des juments gravides dont est prélevée l'urine (L.R.O. 1990, chap. A.22, art. 1)

Nom de l'exploitant (personne) : Administrateur le plus élevé (p. ex. président ou chef de la direction) de l'établissement qui contrôle un service de recherche sur les animaux enregistré et qui met sur pied le ou les comités des soins aux animaux liés à ce service

Nom de la personne-ressource (si différent de celui de l'exploitant) : Personne sur place avec laquelle peut communiquer le vétérinaire-inspecteur en chef pour voir un service de recherche sur les animaux ou pour obtenir de l'information sur le programme de soins et d'utilisation des animaux sur place (p. ex. gestionnaire du service, superviseur ou coordonnateur du comité des soins aux animaux)

Nom de l'organisme *

Renseignements sur l'exploitant

Nom de l'exploitant (personne) *

Titre du poste *

N° de téléphone *

Courriel *

Adresse postale

N° de bureau	N° d'immeuble *	Nom de la rue *	Case postale
Comté			
Ville *		Province *	Code postal *

Renseignements sur la personne-ressource

Mêmes que ceux de l'exploitant

Nom	Prénom
Titre du poste	
N° de téléphone	Courriel

Section 2. Comité des soins aux animaux

Joignez une liste des membres actuels du comité des soins aux animaux et précisez le rôle de chacun (p. ex. D^r X, vétérinaire; M^{me} Y, scientifique; M. Z, représentant du comité).

Section 3. Service de recherche

Veuillez énumérer toutes les installations où des activités de recherche sont menées. Au besoin, utilisez la section sur les services de recherche supplémentaires à la fin de ce formulaire.

Une ou plusieurs installations exploitées par le même organisme et ayant le même code postal sont considérées comme un seul service de recherche aux fins du paiement des droits d'enregistrement (200 \$).

Une ou plusieurs installations exploitées par le même organisme, mais avec des codes postaux différents correspondent à la définition de « service(s) de recherche supplémentaire(s) », et des droits de 100 \$ s'appliquent pour chaque service.

Service de recherche 1

Nom du service de recherche *

Adresse

Nom de l'immeuble			
N° de bureau	N° d'immeuble *	Nom de la rue *	Case postale
Comté			
Ville *		Province *	Code postal *

Personne-ressource sur place

Nom *	Prénom *
Titre du poste *	
N° de téléphone *	Courriel *

Service de recherche 2

Nom du service de recherche

Adresse

Nom de l'immeuble

N° de bureau	N° d'immeuble	Nom de la rue	Case postale
--------------	---------------	---------------	--------------

Comté

Ville	Province	Code postal
-------	----------	-------------

Personne-ressource sur place

Nom | Prénom

Titre du poste

N° de téléphone | Courriel

Service de recherche 3

Nom du service de recherche

Adresse

Nom de l'immeuble

N° de bureau	N° d'immeuble	Nom de la rue	Case postale
--------------	---------------	---------------	--------------

Comté

Ville	Province	Code postal
-------	----------	-------------

Personne-ressource sur place

Nom | Prénom

Titre du poste

N° de téléphone | Courriel

Droits d'enregistrement – Total (\$)**Section 4. Acquisition/Nouvelle construction/Reconstruction (rénovations)****Explication du moment où les changements doivent être signalés au ministère**

Sans restreindre la portée générale de ce qui suit, les pièces visées par les Règlements 22 et 24 de la *Loi sur les animaux destinés à la recherche* comprennent celles utilisées pour loger des animaux ou servant à des interventions chirurgicales, des expériences ou des essais mettant en cause des animaux, à l'entreposage d'aliments pour animaux, de litière ou de déchets, y compris les carcasses et les excréments, ou à la préparation de nourriture. Les éléments de ces pièces sont également visés par la réglementation, y compris : les planchers, conduits d'écoulement, murs, portes, fenêtres, toits, plafonds et luminaires; les canalisations, tuyaux d'écoulement, conduits ou autres installations de services; les passages et les allées de service entre les cages ou les parcs. L'entretien de ces éléments est aussi réglementé.

Le ministère doit être informé des modifications envisagées aux locaux, par exemple :

- la conversion d'une pièce non réglementée pour des utilisations visées par le Règlement 24;
- la conversion d'une pièce où sont logés des rongeurs en salle pour poissons ou l'inverse;
- la conversion d'une pièce où sont stockés les aliments des animaux en salle d'opération;
- la rénovation de pièces comportant des surfaces non conformes (avec des carreaux de plafond insonorisants qui sont poreux, des sols carrelés, des murs en bois, etc.).

Allez-vous acheter, rénover, construire ou reconstruire des installations pour des animaux au cours de la prochaine année? *

Oui Non

Si oui, vous devez fournir une liste des locaux que vous envisagez d'acheter, de rénover, de construire ou de reconstruire ainsi que leurs plans et devis afin d'obtenir l'approbation du directeur, et ce, avant l'achat, la rénovation, la construction ou la reconstruction.

Une liste des locaux que j'envisage d'acheter, de rénover, de construire ou de reconstruire est jointe à ce formulaire.

Remarque : Les plans et devis soumis au directeur par un exploitant de service de recherche seront évalués dans le seul but de déterminer s'ils sont conformes à la *Loi sur les animaux destinés à la recherche* et à ses règlements. Une telle évaluation ne doit pas être interprétée comme une forme quelconque de détermination de la conformité aux exigences de toute autre loi. La province de l'Ontario n'acceptera aucune responsabilité pour tout dommage, toute perte ou tout préjudice découlant d'un contrat, d'un délit civil ou d'une autre manière, du fait qu'un exploitant s'est fié à l'évaluation du directeur à d'autres fins ou effets. L'évaluation tient compte du point de vue du directeur. Elle ne constitue pas un avis juridique ou un autre conseil professionnel. Des conseillers professionnels ou du domaine du droit sont les personnes les mieux placées pour vous en fournir.

5. Déclaration

J'atteste que les renseignements susmentionnés sont, à ma connaissance, vrais et exacts. Je m'engage à fournir au directeur nommé en vertu de la *Loi sur les animaux destinés à la recherche* les détails concernant tout changement important aux renseignements fournis dans ce formulaire et les pièces jointes, au plus tard dix (10) jours ouvrables après la date à laquelle de telles modifications sont apportées. *

Nom de l'exploitant (prénom et nom) *

Titre du poste *

Date (aaaa/mm/jj) *

Si vous avez des questions, veuillez écrire à AHWApplications@ontario.ca ou appeler au 226-979-2385.

Envoyez par courriel la demande dûment remplie et les renseignements à l'appui de celle-ci à AHWApplications@ontario.ca et postez les chèques ou mandats (établis à l'ordre du ministre des Finances) à :

Enregistrement des services de recherche sur les animaux
Direction de la santé et du bien-être des animaux
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
1, Stone Road West, 5^e étage N.-O.
Guelph ON N1G 4Y2

Utilisez cette page lorsque vous enregistrez plus de trois (3) services de recherche.
Imprimez ou remplissez autant de copies de cette page qu'il le faut.

Service(s) de recherche supplémentaire(s)

Veuillez énumérer toutes les installations où des activités de recherche sont menées. Au besoin, utilisez le formulaire Services de recherche supplémentaires pour compléter ce document.

Une ou plusieurs installations exploitées par le même organisme et ayant le même code postal sont considérées comme un seul service de recherche aux fins du paiement des droits d'enregistrement (200 \$).

Une ou plusieurs installations exploitées par le même organisme, mais avec des codes postaux différents correspondent à la définition de « service(s) de recherche supplémentaire(s) », et des droits de 100 \$ s'appliquent pour chaque service.

Service de recherche 1

Nom du service de recherche

Adresse

Nom de l'immeuble

N° de bureau	N° d'immeuble	Nom de la rue	Case postale
--------------	---------------	---------------	--------------

Comté

Ville	Province	Code postal
-------	----------	-------------

Personne-ressource sur place

Nom	Prénom
-----	--------

Titre du poste

N° de téléphone	Courriel
-----------------	----------

Service de recherche 2

Nom du service de recherche

Adresse

Nom de l'immeuble

N° de bureau	N° d'immeuble	Nom de la rue	Case postale
--------------	---------------	---------------	--------------

Comté

Ville	Province	Code postal
-------	----------	-------------

Personne-ressource sur place

Nom	Prénom
-----	--------

Titre du poste

N° de téléphone	Courriel
-----------------	----------

Service de recherche 3

Nom du service de recherche

Adresse

Nom de l'immeuble

N° de bureau	N° d'immeuble	Nom de la rue	Case postale
Comté			
Ville		Province	Code postal

Personne-ressource sur place

Nom	Prénom
Titre du poste	
N° de téléphone	Courriel

Service de recherche 4

Nom du service de recherche

Adresse

Nom de l'immeuble

N° de bureau	N° d'immeuble	Nom de la rue	Case postale
Comté			
Ville		Province	Code postal

Personne-ressource sur place

Nom	Prénom
Titre du poste	
N° de téléphone	Courriel

Droits d'enregistrement – Total (\$)